



# APPEL À COMMUNICATIONS

 3<sup>rd</sup> International Marine Protected Areas Congress  
MARSEILLE & CORSICA-FRANCE 21-27 OCTOBER 2013

Organisé par



## Sommaire

<b>Présentation du programme .....</b>	<b>2</b>
Introduction.....	2
<i>Qu'est-ce qu'IMPAC3?</i> .....	2
<i>Articulation du congrès</i> .....	3
Thèmes transversaux et jour par jour: philosophie de l'appel à contribution.....	3
<i>Thématiques des journées</i> .....	3
<i>Thématiques transversales</i> .....	3
Comment soumettre votre résumé ?.....	4
<i>Calendrier</i> .....	4
<i>Format</i> .....	4
Thématiques et sous-thématiques des journées .....	4
Thèmes transversaux .....	5
Sélection et programmation .....	5
<b>Les thématiques transversales .....</b>	<b>6</b>
Accélérer le processus de création d'AMP (au travers d'un réseau global) .....	6
Encourager la croissance de l'Economie bleue au sein des AMP.....	6
Intégrer avec succès une approche éco systémique au sein des AMP .....	7
Appuyer et encourager la gouvernance locale élargie à l'ensemble des acteurs.....	7
Intégrer les traditions culturelles et les savoirs traditionnels.....	7
Progresser dans la prise en compte des AMP comme outil de prévention dans la lutte face au changement climatique.....	8
<b>Les thématiques du congrès jour par jour.....</b>	<b>9</b>
L'Opus des Océans: de l'Humanité à l' « Océanité ».....	9
Sciences et connaissances pour une meilleure gestion des AMP .....	10
<i>Océanographie</i> .....	10
<i>Inventaires des espèces et des habitats</i> .....	10
<i>Les sciences humaines</i> .....	10
<i>Etudes d'impacts</i> .....	11
<i>Savoirs locaux et traditionnels</i> .....	11
<i>Biologie de la conservation</i> .....	11
Quels outils pour une gestion efficace et améliorée ?.....	12
<i>Le plan de gestion</i> :.....	12
<i>Des AMP bien gérées : évaluation et certification</i> .....	12
<i>Spécificités de l'approche conservative</i> .....	13
<i>Un réseau cohérent et écologiquement représentatif</i> .....	13
<i>Les catégories UICN d'aires marines protégées</i> .....	13
Gouvernance, partenariat et implications des industries .....	14
<i>La gouvernance des AMP</i> .....	14
<i>Les AMP, espaces à usages multiples et de fortes interactions entre les acteurs</i> .....	14
<i>Travailler avec l'industrie : contribution et responsabilisation au sein des AMP</i> .....	15
<i>Communiquer sur les aires marines protégées</i> .....	15
Les approches régionales .....	17
<i>Les initiatives régionales</i> .....	17
<i>Les réseaux écologiques</i> .....	17
<i>Les réseaux régionaux (humains et techniques)</i> .....	18
<i>Gouvernance régionale, coopération et application des lois</i> .....	18

## Présentation du programme

### Introduction

Ce document a pour objectif d'aider les futurs participants à contribuer au contenu thématique de la première partie du 3<sup>ème</sup> Congrès international des aires marines protégées, qui se tiendra à Marseille, en France, du 21 au 25 octobre 2013. *La deuxième partie du congrès, qui se déroulera en Corse et qui sera consacrée aux questions de politique de haut niveau (national et international), n'est pas ouverte à l'ensemble des participants et n'appelle pas de contributions de leur part.*

Le programme du congrès, qui a pour objectif principal de répondre aux besoins des participants, sera déterminé au plus juste en fonction de vos contributions. C'est pourquoi l'ensemble des éléments que vous pourrez nous transmettre est déterminant pour définir la nature exacte et le succès de l'événement.

Vous êtes invité à soumettre en ligne au jury IMPAC3 vos résumés, sur [www.impact3.org](http://www.impact3.org), entre le 15 mars et le 10 mai 2013. Si votre contribution est acceptée, vous serez informé ultérieurement du format de présentation (affiche, café des connaissances, atelier ou autre). Cette étape fera l'objet d'une discussion avec le jury. La commission programme du congrès élaborera le programme final à partir du mois de mai 2013.

Chaque journée du congrès (hors journée d'ouverture) sera consacrée à un grand thème (chacun incluant plusieurs sous-thèmes venant étayer la thématique principale). En parallèle, six thèmes transversaux identifiés par la commission IMPAC3 seront abordés tout au long de la semaine au travers des multiples sessions et présentations. Vous trouverez ci-dessous la liste détaillée des thèmes jour par jour, et des thèmes transversaux.

Chacune de vos contributions **devra mentionner clairement à quels éléments des deux listes elle se réfère.**

### Qu'est-ce qu'IMPAC3?

C'est un événement coordonné à un niveau international par des professionnels reconnus:

- dont le but premier est de permettre aux gestionnaires d'aires marines protégées d'échanger des idées et d'apprendre des expériences de leurs homologues ;
- afin d'émettre des recommandations pertinentes pour contribuer aux processus politiques à un niveau mondial, régional et national ;
- et d'aider à l'établissement et à la mise en œuvre d'un réseau cohérent, écologiquement représentatif et bien géré contribuant à l'équilibre de l'écosystème mondial et accompagnant durablement le développement des activités maritimes et côtières.

## Articulation du congrès

CREER, GERER EFFICACEMENT, PARTAGER, COMMUNIQUER et PROMOUVOIR, IMPLIQUER					METTRE EN OEUVRE UNE POLITIQUE GLOBALE	
Lundi 21/10	Mardi 22/10	Mercredi 23/10	Jeudi 24/10	Vendredi 25/10	Samedi 26/10	Dimanche 27/10
Ouverture culturelle – focus sur la Méditerranée	Sciences et connaissances pour la gestion	Outils pour une gestion efficace et améliorée	Gouvernance, partenariat et implication des industries	Approches régionales	Réunion politique de haut niveau 1/2	Réunion politique de haut niveau 2/2
<p><b>Séances plénières:</b> échanges et débats sur des sujets clefs ou concernant une très large audience, conclusions quotidiennes interactives, présentation de programmes et de projets autour de toutes les mers...</p> <p><b>Les Ateliers et le Café des connaissances :</b> lieux propices aux échanges sur des sujets spécifiques et techniques avec des groupes de petite à moyenne taille, des laboratoires d'idées.</p> <p><b>Le Pavillon Ocean+:</b> lieu convivial d'échanges, de débats. Un plateau mettant en lumière l'ensemble des acteurs impliqués au sein des AMP et pour la protection du milieu marin (projection de films, présentation d'ouvrages, personnalités engagées, exposés de points de vue de journalistes, philosophes, etc.)</p> <p><b>La session Posters:</b> lieu informel d'échanges sur des thématiques spécifiques tout au long de la semaine</p>					<p>Pour un nombre restreint de participants, sur invitation (200 personnes maximum)</p>	

## Thèmes transversaux et jour par jour: philosophie de l'appel à contribution

L'appel à contributions d'IMPAC3 favorise la prise en compte de toutes sortes de propositions, pour autant que les résumés soient liés à la fois aux thèmes transversaux et aux thèmes spécifiques des journées du congrès.

### Thématiques des journées

Chaque journée est centrée sur une thématique fondamentale pour les aires marines protégées et leur développement, en intégrant une dimension locale ou régionale. Les thématiques qui seront abordées sont les suivantes :

*Jour 1: Cérémonie d'ouverture: Opus de l'Océan – Pas de contributions attendues*

Jour 2: Sciences et connaissances pour une meilleure gestion

Jour 3: Outils pour une gestion efficace et améliorée

Jour 4: Gouvernance, partenariat et implication des industries

Jour 5: Approches régionales

### Thématiques transversales

En complément des thèmes journaliers, six thèmes transversaux ont été identifiés comme particulièrement pertinents pour contribuer aux objectifs du congrès et répondre aux préoccupations

des participants. Ils seront abordés tout au long de la semaine et soulignent l'importance des axes suivants :

1. Accélérer le processus de création d'AMP (au travers d'un réseau global)
2. Encourager la croissance de l'Economie bleue au sein des AMP
3. Intégrer avec succès l'approche écosystémique au sein des AMP
4. Appuyer et encourager la gouvernance locale élargie à l'ensemble des acteurs
5. Intégrer les traditions culturelles et les savoirs traditionnels
6. Progresser dans la prise en compte des AMP comme outil de prévention dans la lutte face au changement climatique.

Chaque contributeur inscrira son résumé pour une journée (en cochant les sous-thèmes concernés) et fera référence à 1 thème transversal a minima (voir les 2 listes ci-après).

## Comment soumettre votre résumé ?

### Calendrier

Commencez dès à présent à préparer votre contribution et soyez prêt à la **soumettre dès l'ouverture du site officiel du congrès, le 15 mars 2013**. Connectez-vous à [www.impact3.org](http://www.impact3.org), et rendez-vous dans l'onglet « Programme », rubrique « Appel à contributions ». **L'appel à contribution sera clôt le 10 mai 2013**.

### Format

**Votre résumé ne doit pas dépasser une demi-page, soit environ 300 mots** (vous pourrez si nécessaire joindre des documents complémentaires pour accompagner votre résumé).

Une fois l'appel à contribution clôt, vous serez informé par le jury du format pour lequel votre résumé est pressenti, ou si votre contribution est en liste d'attente ou rejetée.

Merci de porter une attention particulière pour classer au plus juste votre résumé dans l'agenda de la semaine en:

- Cochant un ou deux thèmes parmi les thématiques transversales;
- Cochant un ou plusieurs thèmes ou sous thèmes journaliers

## Thématiques et sous-thématiques des journées

- Sciences et connaissances pour une meilleure gestion des AMP
  - Océanographie
  - Inventaires des espèces et des habitats
  - Sciences humaines
  - Etudes d'impacts
  - Savoirs locaux et traditionnels
  - Biologie de la conservation

- Quels outils pour une gestion efficace et améliorée?
  - Le plan de gestion
  - Des AMP bien gérées : évaluation et certification
  - Un réseau cohérent et écologiquement représentatif
  - Spécificités des approches conservatrices
  - Les catégories IUCN d'aires marines protégées
  
- Gouvernance, partenariats et implication des industries
  - Gouvernance
  - Les AMP, espaces à usages multiples et de fortes interactions entre les acteurs
  - Travailler avec l'industrie : contribution et responsabilisation au sein des AMP
  - Communiquer autour des AMP : quel message vers les différents publics ?
  
- Approches régionales
  - Les initiatives régionales
  - Les réseaux écologiques
  - Les réseaux régionaux (humains et techniques)
  - Gouvernance régionale, coopération et application des lois

## Thèmes transversaux

- Accélérer le processus de création d'AMP (au travers d'un réseau global)
- Encourager la croissance de l'Economie bleue au sein des AMP
- Intégrer avec succès une approche écosystémique au sein des AMP
- Appuyer et encourager la gouvernance locale élargie à l'ensemble des acteurs
- Intégrer les traditions culturelles et les savoirs traditionnels
- Progresser dans la prise en compte des AMP comme outil de prévention dans la lutte face au changement climatique

## Sélection et programmation

Après la clôture de soumissions de résumés le 30 avril, le jury prendra contact avec chaque contributeur et proposera un format de présentation de la thématique pour le congrès. Plusieurs options existent pour partager les expériences et les projets:

- Discussions en ateliers, discours, débats ;
- Posters ;
- Café des connaissances (petite table ronde sur des sujets nouveaux ou très spécifiques).

En outre, le jury pourra contacter tout participant pour l'inviter à prendre part à une séance plénière, sous forme d'un débat, d'un exposé, ou d'une table ronde.

Pour des événements ou présentations particulières (film, présentations d'ouvrage ou publication, annonces officielles), merci de faire parvenir votre demande à partir du 15 mars à [abstracts@impac3.org](mailto:abstracts@impac3.org).

## **Les thématiques transversales**

### **Accélérer le processus de création d'AMP (au travers d'un réseau global)**

Le processus de création et de gestion d'une aire marine protégée peut être considéré comme une série d'étapes, ponctuées par des décisions, liées ou non à une stratégie locale, nationale ou régionale, ou émanant du terrain. Les AMP devraient être créées là où les populations sont particulièrement susceptibles de bénéficier d'une protection renforcée de la biodiversité.

Afin d'identifier les zones importantes et significatives de biodiversité (telles que les zones clés pour la biodiversité, les aires marines écologiquement et biologiquement significatives, etc.) et de s'assurer de la pertinence de créer des AMP, il est essentiel de commencer par un inventaire complet des données écologiques et socio-économiques disponibles, renseignés par les scientifiques, les gestionnaires et l'ensemble des parties prenantes sein des AMP. Différents types de connaissances (scientifiques, sectorielles, traditionnelles, etc.) doivent être mises en commun de façon à obtenir une image transversale et la plus complète possible de la zone étudiée. Ces éléments seront analysés au travers d'un prisme plus large, celui d'un réseau d'aires marines protégées. La décision finale est prise sur les meilleures connaissances disponibles, et la catégorie d'AMP est alors définie par rapport aux objectifs de protection et de développement de la zone, ses limites, sa future gouvernance et le plan d'action qui en découlerait. Chaque pays finalise ce processus en fonction des lois et des cadres juridiques définissant les différents statuts en vigueur dans le pays.

### **Encourager la croissance de l'Economie bleue au sein des AMP**

Au-delà de la pêche, l'Economie bleue englobe toutes les industries qui appuient leur développement sur la richesse des océans. Les états aussi bien que diverses sociétés sont de plus en plus conscientes de l'importance et du potentiel des mers, à la fois dans les eaux sous juridiction nationale et en haute mer. La valeur socio-économique (et l'évaluation) de la biodiversité marine, ainsi que le nouveau marché du carbone bleu, ouvrent la voie à une définition plus claire de la notion de développement durable des océans, en combinant les facteurs économiques, sociaux et ceux de la biodiversité. Afin que l'exploitation des ressources des océans se fasse de manière équitable et durable, les différentes zones marines concernées doivent être réglementées. Les acteurs économiques doivent s'impliquer davantage, tout en devenant plus responsables de leurs pratiques. Les techniques d'exploitation doivent donc être développées pour éviter, réduire ou compenser l'impact des activités.

Dans le contexte d'une Economie bleue émergente, les aires marines protégées ont un rôle très particulier à jouer pour trouver des moyens de concilier opportunités économiques et bien-être des sociétés.

## Intégrer avec succès une approche éco systémique au sein des AMP

L'approche écosystémique est largement reconnue dans l'analyse des dynamiques des habitats côtiers et marins, tant en termes de conservation et que de gestion. Cette stratégie reflète pleinement la complexité des AMP, en intégrant la gestion des terres, de l'eau et des ressources vivantes, afin de promouvoir leur conservation et leur utilisation durable et équitable.

L'approche écosystémique exige des techniques de gestion adaptative, pour répondre à la nature complexe et dynamique des écosystèmes et à notre connaissance imparfaite de leur fonctionnement. Le défi pour les gestionnaires d'aires marines protégées est de combiner cette approche avec d'autres approches et méthodes de gestion et conservation, ainsi qu'avec les politiques nationales et les cadres législatifs en vigueur.

## Appuyer et encourager la gouvernance locale élargie à l'ensemble des acteurs

Les collectivités locales sont des acteurs essentiels dans le processus de création et de gestion des AMP.

Leur participation s'appuie sur l'histoire des populations indigènes, reflète l'utilisation des ressources locales et régionales, et prend en compte leurs lois coutumières et les systèmes qui les régulent. Au travers des consultations locales et d'une gouvernance partagée, les responsables et les gestionnaires d'AMP améliorent l'appropriation et la compréhension de ces zones auprès des populations, et tendent ainsi à une forte participation de la part des communautés locales.

Les aires marines protégées contribuent à favoriser une prise de conscience des avantages des mesures de conservation, en termes de viabilité des zones protégées dans lesquelles ces communautés vivent et évoluent sur le long terme. Les aires marines protégées localement gérées sont un exemple concret des aspects positifs d'une bonne gouvernance locale.

## Intégrer les traditions culturelles et les savoirs traditionnels

Découlant de la CDB et de l'approche écosystémique, il est maintenant admis que les humains, dans toute leur diversité culturelle, font partie intégrante des écosystèmes. Les connaissances et les valeurs traditionnelles, les sites sacrés et religieux, et les us et coutumes ancestraux ont beaucoup à apporter dans le processus de planification et de gestion des sites.

L'intégration d'une approche culturelle dans les politiques et les lois qui régissent nos océans est essentielle. L'océan est un bien commun qui appartient à l'humanité. Garantir l'appropriation locale des aires marines protégées et favoriser leur gestion partagée implique de **prendre en compte les besoins et les spécificités culturelles** des communautés îliennes et côtières, ainsi que **le comportement des utilisateurs et des professionnels** qui exploitent ces espaces.



## **Progresser dans la prise en compte des AMP comme outil de prévention dans la lutte face au changement climatique**

Les océans jouent un rôle fondamental dans la régulation globale du changement climatique, en formant le plus vaste et ancien puits de carbone sur la Terre (55 % de tout le carbone séquestré biologiquement est capturé par les organismes marins).

En protégeant les écosystèmes naturels marins et en favorisant le maintien des services écosystémiques essentiels qu'ils rendent, les AMP deviennent une composante de la réponse globale au changement climatique. L'approche écosystémique permet d'apporter une première réponse aux conséquences engendrées par le changement climatique sur les océans (niveau de la mer, changements des courants océaniques, acidification...) et permet également d'envisager de premières mesures d'atténuation (stockage et captage du carbone) et d'adaptation.

Les solutions mises en oeuvre par la séquestration du carbone bleu, au travers des mangroves, des herbiers ou des marais salants, doivent être explorées et discutées, en tant qu'outil économique et stratégique potentiellement générateur de revenus pour le développement des AMP.

## **Les thématiques du congrès jour par jour**

**Lundi 21 octobre :**

**L'Opus des Océans: de l'Humanité à l' « Océanité »**

Cette journée et sa thématique ne sont pas incluses dans l'appel à contributions

Nos sociétés et notre culture sont définies par les environnements biologique et physique dans lesquels nous évoluons. C'est pourquoi **les politiques qui visent à protéger les océans doivent indéniablement intégrer les dimensions culturelle et philosophique de nos environnements**, tout comme leur dimension physique.

L'océan est un bien commun de l'humanité. De ce fait les nations doivent en assumer collectivement la responsabilité et travailler ensemble pour préserver l'avenir des océans. Les besoins spécifiques et les différentes cultures des îles et des communautés côtières qui peuplent l'océan doivent être pris en compte dans la définition de ces politiques. De même que le comportement des utilisateurs qui exploitent le milieu marin à des fins commerciales ou personnelles compris. Car c'est bien dans cette combinaison d'intégration et de compréhension que réside tout l'enjeu et l'avenir de la protection de l'Océan.

Au travers des aires marines protégées, nous souhaitons **promouvoir une vision culturelle et philosophique partagée par toute l'humanité et qui s'organise autour de la notion d'Océan durable: c'est que nous appelons « l'Océanité »**. Ce concept est un nouveau paradigme dans la préservation et la gestion de la vie marine. La mer et la terre ne peuvent être considérées comme deux entités séparées. **Protéger l'océan implique de reconsidérer la manière dont nous vivons et travaillons, où que nous vivions.**

Lundi 21 octobre, Marseille accueillera tous les acteurs du milieu marin, quelle que soit leur origine géographique, culturelle ou professionnelle, pour travailler collectivement à l'avènement de ce concept porteur d'espoir pour nos sociétés et pour la préservation de notre héritage commun : l'Océanité.

## **Mardi 22 octobre : Sciences et connaissances pour une meilleure gestion des AMP**

Les stratégies de création et de gestion des aires marines protégées devraient être basées sur la meilleure connaissance disponible. Le congrès souhaite offrir une vue d'ensemble et des opportunités d'échange, sur les principales avancées scientifiques et sur les apports des sciences humaines, économiques et sociales de ces dernières années. Les expériences pour mobiliser la science au sens large du terme, autour des questions de gestion et pour contribuer à sensibiliser les dirigeants et le public, seront fortement appréciées.

Une attention particulière sera accordée à la relation entre la communauté scientifique, les gestionnaires, les intervenants et le grand public sur les connaissances.

Le congrès permettra d'aborder les sous-thématiques suivantes :

### **Océanographie**

Le fonctionnement des écosystèmes, la dynamique et les modèles dans tous leurs aspects (physique, chimique, biologique, écologique, climatologique) seront appréhendés de l'échelle locale à celle des grands écosystèmes marins. Parmi les principales questions, seront analysées celles d'une meilleure définition des objectifs de conservation et de l'adéquation de la forme des AMP et des réseaux, de l'impact du changement climatique sur les stratégies de conservation, et de la résilience potentielle des écosystèmes marins. L'accent sera mis également sur les outils de modélisation et sur l'utilisation des systèmes d'information géographique (SIG).

### **Inventaires des espèces et des habitats**

La cartographie de l'inventaire des espèces et des habitats est le plus souvent la condition préalable à toute mesure de conservation ou de gestion. Ces inventaires mobilisent un large éventail de techniques, depuis l'observation basique effectuée par des plongeurs, jusqu'au relevé de données d'un site reculé effectué par télédétection ou par véhicules télécommandés. Des protocoles doivent être mis en place et validés scientifiquement puis rendus opérationnels pour les gestionnaires. Les inventaires doivent également aider à poser les bases d'un questionnement toujours plus poussé sur la gestion, et à la diffusion des données liées aux stocks. En raison de leur coût élevé, les inventaires continuent d'innover et de progresser dans tous les domaines. Soulignons enfin que la taxonomie occupe une place spécifique dans cette démarche d'inventaire, et que l'élaboration de la liste rouge de l'UICN demeure un outil essentiel pour la conservation.

### **Les sciences humaines**

Les sciences humaines jouent un rôle croissant dans l'étude, la délimitation et l'organisation des AMP. La sociologie et l'anthropologie interagissent avec la définition même des AMP, pouvant conduire à la mise en place de systèmes plus efficaces tenant compte de l'humain et des organisations de nos sociétés. L'économie est plébiscitée pour aider à justifier les décisions prises, au travers de la valorisation des écosystèmes marins et des zones marines protégées, ou par des études coûts-avantages et autres méthodes d'évaluation. La géographie fournit des pistes de réflexion

intéressantes à des échelles compatibles avec la conception et la gestion des AMP. Les paysages marins commencent à être étudiés et offrent des perspectives intéressantes.

### **Etudes d'impacts**

Les impacts sont une des principales préoccupations des gestionnaires d'AMP : impact du changement climatique, impact des activités (terrestre ou maritime), impact des mesures de conservation... Les difficultés rencontrées pour évaluer les impacts sont multiples : par exemple, comment isoler les effets des différentes pressions, pour quantifier d'un point de vue écologique l'impact d'un facteur particulier, ou pour évaluer leurs effets cumulatifs ? Les stratégies de surveillance et les différentes techniques de relevés jouent un rôle clé pour les gestionnaires afin d'évaluer l'état du milieu sur la base d'indicateur fiables.

### **Savoirs locaux et traditionnels**

La connaissance empirique est une donnée de plus en plus importante car elle fournit des informations précieuses tout en impliquant l'ensemble des parties prenantes. Les sciences participatives, en particulier, deviennent un moyen intéressant d'améliorer et d'acquérir des connaissances supplémentaires, de sensibiliser et de faire participer un large public.

### **Biologie de la conservation**

Enfin, la biologie de la conservation ne peut pas être oubliée. Elle reste l'un des piliers de la protection de la nature et de la prise de décision. La place et le rôle des AMP dans les stratégies de conservation, et plus particulièrement dans la conservation des espèces, doivent être remis en question, pour atteindre tous les objectifs de conservation. Par exemple, la création de sanctuaires de mammifères marins ou d'espaces protégés pour d'autres espèces migratrices a la faveur des décideurs, alors que ces créations sont encore un sujet d'études scientifiques.

## Mercredi 23 octobre : Quels outils pour une gestion efficace et améliorée ?

### *Pas d'outils, pas de gestion !*

« Les aires protégées bien gouvernées et efficacement gérées constituent une méthode éprouvée pour protéger à la fois les habitats et les populations d'espèces et pour fournir des services éco systémiques importants »

**Objectif 11 d'Aichi-** Justificatif technique élargi (fourni dans le document COP/10/INF/12/Rev. 1)

Selon l'objectif 11 d'Aichi, nous devrions prêter attention non seulement à l'objectif de création de 10 % d'aires marines protégées d'ici 2020, mais aussi à la qualité de cette protection puisque ces aires doivent être « gérées efficacement et équitablement ». Comment ceci se traduit-il dans l'évolution des concepts de gestion ? Comment améliorer les plans de gestion ? Quelles sont les meilleures stratégies et techniques de conservation ? Comment renforcer cette capacité de gestion ? Et enfin comment évaluer l'efficacité de la gestion d'une AMP ?

Lors de cette journée, l'ensemble de ces questions seront posées et il est suggéré d'y répondre en lien avec les sujets suivants :

**Le plan de gestion :** le premier outil de gestion pour mettre en œuvre une AMP

Les plans de gestion définissent la nature des objectifs de conservation, le programme d'actions attendant, les règlements en vigueur dans la zone, le suivi, aussi bien que les moyens de contrôle et de surveillance nécessaire. De plus en plus, leur champ d'intervention s'élargit au développement socio-économique avec la participation très large de l'ensemble des acteurs de la zone et du public. Plus spécifiquement, le Congrès doit être l'occasion d'aborder **la question de la contribution des AMP dans la lutte pour réduire la pauvreté et favoriser la pérennité des moyens de subsistance et des ressources.**

On pourra également aborder la question du financement des aires marines protégées, qui repose sur des mécanismes existants ou à explorer à différentes échelles (du local à international), ainsi que sur la valorisation de l'écosystème et des services rendus (point essentiel d'aide à la décision).

Enfin, une session spécifique pourra être dédiée aux spécificités des plans de gestion des aires marines protégées de grande taille.

### **Des AMP bien gérées : évaluation et certification**

Au cours des dernières années, un intérêt croissant a été porté au développement de normes pour l'évaluation et la certification de la gestion des aires protégées, ainsi qu'à la professionnalisation des compétences des gestionnaires de ces zones. Ces sujets sont étroitement liés et démontrent l'intérêt et la volonté au sein de la communauté des gestionnaires de **mettre en place et de faire reconnaître des normes**, et ce afin d'améliorer la reconnaissance de leurs compétences, de **renforcer les équipes de gestion** sur les sites par un **haut niveau de qualification**, et au final d'améliorer la gestion de ces mêmes sites. Partant de ce constat, une stratégie globale de certification de la gestion des aires

marines protégées, tenant compte de toutes leur diversité et complexité, est-elle envisageable ? Et quels seraient les outils et les technologies nécessaires pour y arriver ?

### **Spécificités de l'approche conservative**

Ce chapitre met l'accent sur le rôle essentiel et premier des aires marines protégées, c'est-à-dire sur la protection et la restauration des habitats et des espèces, la gestion des ressources biologiques et le maintien de l'intégrité de l'écosystème marin. Cette approche conservative va de pair avec des questions plus larges qui pourraient être développées sur la conception des AMP, le type de mesures à adopter au regard des activités humaines de la zone, les techniques de restauration, l'artificialisation et la coopération entre acteurs. Le contexte particulier lié aux pressions exercées par le changement climatique et par les espèces envahissantes doit être également souligné.

### **Un réseau cohérent et écologiquement représentatif**

La mise en place de réseaux d'AMP répond à une stratégie globale de conservation, visant à atteindre plus efficacement et de manière plus exhaustive les objectifs de maintien écologique. Ces mêmes objectifs seraient moins bien remplis par des sites individuels et isolés, ne prenant pas en compte par exemple l'importante interconnexion des écosystèmes marins ou l'ensemble des espèces migratrices.

La première série de questions pour construire ce réseau porte sur la façon d'élaborer une telle stratégie partagée entre spécialistes des AMP, acteurs et décideurs, reposant sur : la connaissance existante, l'utilisation de la modélisation et des systèmes d'information géographiques, l'organisation de la concertation, les processus de décision, l'intégration dans la planification de l'espace marin, etc.

La deuxième série de questions pourrait se focaliser sur la gestion, sur la méthodologie de mise en place de mesures complémentaires, et sur une communication efficace entre les gestionnaires pour mener une action commune.

### **Les catégories UICN d'aires marines protégées**

Les catégories UICN pour les aires protégées vont des zones de non prélèvement à des zones de d'utilisation durable des ressources combinant développement socio-économique et conservation. Chaque catégorie d'AMP se réfère à des objectifs précis qui orientent le statut et le devenir de la zone concernée. Nous nous interrogerons ici sur cette classification et sur sa pertinence pour couvrir et décrire la réalité des différents écosystèmes marins et la diversité de toutes les AMP potentielles.

## **Jeudi 24 octobre : Gouvernance, partenariats et implication des industries**

Protéger la mer nécessite une implication collective dans la gouvernance des océans, basée sur une approche intersectorielle permettant d'appréhender globalement les multiples et complexes facteurs de détérioration des écosystèmes marins. Le défi consiste à engager et à co-responsabiliser les usagers, et notamment les industries, autour de la question de la conservation des océans. Cet engagement passe avant tout par la compréhension de l'influence des différents usages et activités sur les écosystèmes marins, et de comment ces activités interagissent. Cette question est bien connue au sein des AMP, où les problématiques de gouvernance et d'interactions entre les activités et les objectifs de conservation sont au centre des préoccupations.

Parmi les évolutions notables de ces dernières années, les plus prometteuses semblent être : l'augmentation de la participation de tous les acteurs à la gouvernance, le développement de l'évaluation des écosystèmes, l'amélioration des approches socio-économiques pour quantifier les valeurs générées par le milieu pour les populations qui en bénéficient, et une meilleure communication de la part des gestionnaires d'AMP vers un large public.

### **La gouvernance des AMP**

Le cadre juridique est l'élément le plus important lorsque que l'on parle de gouvernance au sein des AMP. Dans la majorité des cas, ces aspects juridiques mériteraient d'être améliorés à un niveau national et toutes les expériences en la matière sont les bienvenues pour progresser sur le sujet. Au niveau international, la convention de Montego Bay sert de base, mais reste très limitée pour consolider le développement des AMP, aussi bien dans les zones sous juridiction qu'au-delà des juridictions.

Un deuxième aspect tout aussi fondamental de la gouvernance est la participation de l'ensemble des parties prenantes à la prise de décision. Des propositions pourraient être formulées pour examiner comment les usagers récréatifs et le grand public pourraient interagir dans cette gouvernance ? Comment encourager et prendre en compte les initiatives des communautés locales ? Et quel rôle spécifique jouent ou peuvent jouer la société civile, les ONG et les autorités locales ?

### **Les AMP, espaces à usages multiples et de fortes interactions entre les acteurs**

Traditionnellement, la question des activités humaines dans les AMP été traitée uniquement du point de vue de leurs impacts et, par conséquent, en termes d'interdiction ou de réglementation. L'évaluation des pressions exercées sur les écosystèmes et la mise en place de mesures pour les atténuer est toujours une préoccupation majeure pour les gestionnaires d'AMP. Néanmoins, avec le développement des réseaux d'AMP, de nombreuses zones doivent combiner protection de la nature et activités humaines, et de ce fait gérer des conflits entre utilisateurs. Des propositions de contributions sont attendues sur l'évaluation des impacts et leur limitation, l'utilisation multiple d'un espace et la gestion des conflits.

À une autre échelle, les aires marines protégées doivent être considérées comme une priorité dans la planification spatiale marine (MSP), afin de protéger les processus écologiques et les services rendus par les écosystèmes (pour la pêche, le tourisme maritime et les loisirs, et les usages culturels qui se réfèrent à l'océan). La planification spatiale marine se doit d'intégrer les AMP car ce sont à la fois des

zones observatoires pour le suivi des océans, pour les habitats et les espèces, des lieux privilégiés d'éducation, et des zones de reconstitution des stocks de poissons et plus largement de résilience des écosystèmes.

Enfin, le financement durable de la protection marine est un point critique pour que cette protection soit efficace. Les gouvernements doivent évaluer la valeur financière des services rendus par les écosystèmes marins et intégrer le capital que représente la biodiversité marine dans le calcul des richesses économiques et sociales prodiguées par l'océan. Les frais d'utilisation, les taxes touristiques et les paiements pour les services rendus par les écosystèmes sont autant d'outils potentiels de financement des AMP.

Dans d'autres parties du monde, des accords avantageux autour de la conservation ont été mis en place pour soutenir les efforts locaux liés à la protection marine. Nous examinerons les expériences actuelles et explorerons de nouvelles approches pour traiter du financement des AMP. Un accent tout particulier sera mis sur le marché du carbone bleu : est-ce l'Eldorado des nouveaux investissements ? Et les AMP doivent-elles en être ?

### **Travailler avec l'industrie : contribution et responsabilisation au sein des AMP**

Les réseaux d'AMP peuvent contribuer à la sécurité alimentaire globale, et au maintien de revenus et d'emplois. Ces réseaux jouent un rôle essentiel et inestimable, en renforçant les piliers de nombreuses économies dites bleues, et en nourrissant de nombreux individus qui pêchent de manière occasionnelle ou artisanale. Pour maximiser ces revenus, une série de mesures complémentaires, développées dans le cadre d'une approche écosytémique globale, doivent être employées. Ces mesures incluent l'ensemble du personnel des industries concernées et doivent se référer aux meilleures pratiques qui peuvent être mises en place, à la pêche et à la gestion des habitats, aux approches de gestion du risque et au suivi des fluctuations environnementales.

Travailler avec et dans les AMP est une opportunité pour le secteur privé de développer des pratiques et technologies innovantes pour un Océan durable. Pour le tourisme, les sports et les loisirs, la pêche, l'aquaculture, et la recherche, les AMP sont un moyen de sécuriser les ressources, et les équipements et les espaces sur lesquels se développent. D'autres industries dépendent moins du bon état de l'écosystème, telles celles du gaz et du pétrole, de l'extraction de sable et de graviers, et les activités liées à l'énergie et au transport maritime. Les AMP peuvent leur offrir un moyen de compenser leur impact sur le milieu et de développer en partenariat une démarche environnementale.

### **Communiquer sur les aires marines protégées**

Quels profits les gestionnaires d'AMP peuvent-ils attendre de leurs stratégies de communication ?

**Le succès des AMP est conditionné par l'implication de nombreux acteurs :** ceux qui dépendent de la mer pour leur subsistance ou pour leurs loisirs, les socioprofessionnels, les décideurs politiques, et en fin de compte les populations dans leur ensemble. Pour que la protection de la mer reçoive leur appui, ils doivent être amenés à prendre conscience des pressions qui pèsent sur leur environnement marin, et des services rendus par les AMP. Il ne s'agit pas seulement de créer une atmosphère générale favorable : dès lors que les acteurs socio-économiques et que le grand public accordent leur soutien à la notion d'AMP, ils deviennent une source d'informations essentielle pour les



gestionnaires. Ils les aident à suivre l'évolution des usages, et donc à ajuster leurs actions. En ce sens, les stratégies de communication font partie intégrante de la notion de gestion adaptative.

Il s'agit toutefois de rendre l'outil de communication le plus efficace possible. D'où la nécessité de mener un inventaire des expériences acquises: quels outils de communication offrent un bon retour sur investissement? Quelles conditions doivent être remplies pour retenir l'attention du public ciblé? Et avant tout, **quels messages voulons-nous faire passer, et à destination de qui?**

Les objectifs de communication peuvent inclure, entre autres: expliquer en quoi les AMP affectent les activités du groupe-cible, et quels bénéfices il peut attendre en retour; transmettre un bagage scientifique qui permette d'apprécier les enjeux; mettre en lumière les innovations scientifiques qui découlent des efforts déployés. Les contributions peuvent porter sur l'un ou l'autre de ces aspects, ou sur la manière de décliner chacun d'eux en fonction de la cible visée: grand public, politiques, socioprofessionnels ou autres.

## Vendredi 25 octobre

### Les approches régionales

La mise en place et la gestion des réseaux d'AMP est à considérer à différentes échelles. Une échelle particulière est celle des écorégions marines, qui est pertinente car elle permet d'appréhender la cohérence et l'uniformité d'un réseau, mais complexe car elle implique plusieurs nations. Les conventions de mers régionales offrent un cadre de travail politique, là où elles existent, mais comportent de nombreuses limites : par exemple, elles ne permettent pas de traiter la haute mer ou de mettre en place des mesures de gestion. La coopération transnationale peut offrir dans certains cas des solutions, comme la prise en compte d'écosystèmes sans réelles frontières. D'autres réseaux d'individus, de gestionnaires ou d'institutions se développent indépendamment, en ayant pour objectif d'accompagner la mise en place d'AMP ou d'améliorer leur gestion. Le congrès sera une excellente occasion pour évaluer les dynamiques régionales, et voir comment les diverses initiatives et programmes pourraient plus efficacement contribuer aux objectifs internationaux et faire écho aux questions de gouvernance des océans.

A l'issue de cette journée, les participants auront pu : comparer les résultats des différents programmes, discuter de la réalité du fonctionnement des réseaux (de leurs manques et de leurs besoins), se rencontrer et échanger pour imaginer de nouveaux projets de collaboration, lancer de nouvelles dynamiques afin que les régions collaborent davantage pour renforcer leurs actions et permettre une meilleure coordination au sein des régions à cheval entre mers et océans.

Des propositions sont attendues, plus précisément, sur les sujets suivants :

#### Les initiatives régionales

De nombreuses initiatives existent à l'échelle des écorégions marines et méritent d'être partagées pour dresser un état des lieux aussi exhaustif que possible de là où nous en sommes, par rapport à l'objectif 11 d'Aichi fixé pour 2020. Ces initiatives peuvent être abordées sous différents angles : leur mise en place selon les contextes régionaux, les expériences de gouvernance au niveau régional (par exemple les conventions de mers régionales) ou encore les réalisations issues des réseaux techniques (dont les gestionnaires), professionnels ou institutionnels. Les questions qui se posent par rapport à ces initiatives portent par exemple sur l'opérationnalité actuelle des réseaux régionaux d'AMP. Comment les renforcer et/ou favoriser leur développement ? Quelles sont les lacunes ? Comment les conventions de mers régionales et les autres initiatives peuvent aider les pays à élargir leurs réseaux d'AMP ? Un accent particulier sera mis sur la haute mer et (en fonction des contributions proposées) sur les régions polaires.

#### Les réseaux écologiques

Le réseau d'AMP doit être écologiquement cohérent, représentatif et bien connecté. Les items clés pour aborder le sujet sont : la cohérence, la connectivité, la représentativité, les échelles, l'océanographie et la migration des espèces. Et des solutions doivent être trouvées au travers d'objectifs régionaux fixés collectivement pour l'aménagement des territoires, la création de grandes AMP, la duplication de schémas pertinents à grande échelle, etc.

L'évaluation des réseaux d'AMP est primordiale : quelle couverture des écosystèmes à l'échelle régionale ? Doit-on considérer au même niveau la représentativité écologique, l'intégrité du milieu et

la connectivité ? Comment évalue-t-on de manière détaillée, précise et mesurable ces réseaux et leur pertinence ? Quel type de suivi à l'échelle régionale ?

### **Les réseaux régionaux (humains et techniques)**

Dans cette section, nous examinerons ce qui favorise et contribue au succès des réseaux humains et techniques à une échelle régionale. L'idée est de se concentrer sur les outils (notamment professionnels) qui permettent ces mises en réseaux : les réseaux des gestionnaires ; les réseaux sociaux intégrant l'ensemble des parties prenantes, y compris l'industrie ; les instruments régionaux ; l'apprentissage de la mise en œuvre de pratiques complémentaires dans la planification intégrée de l'espace marin, etc.

### **Gouvernance régionale, coopération et application des lois**

Où et comment les approches régionales et les actions qui en découlent permettent-elles de renforcer la gouvernance des AMP ? La gouvernance régionale des AMP doit combiner des approches « top-down » et « bottom-up ». Elle repose sur la coopération entre les organisations telles que les conventions de mers régionales et les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) ou d'autres organisations de pêche, ainsi que sur les organisations de gouvernance internationale telles que l'Organisation maritime internationale (OMI) ou l'Autorité internationale des fonds marins. La question porte essentiellement sur les aspects de planification, notamment sur le rôle des mers régionales dans la définition et l'atteinte des objectifs régionaux pour la biodiversité (activités prioritaires pour combler les lacunes, protocoles, plans stratégiques régionaux, plans d'action), sur les mécanismes de mise en place de mesures et leur renforcement, et sur le partage équitable des coûts et des avantages issus des AMP au niveau régional.

Des contributions sont attendues sur les outils de gouvernance régionale spécifiques aux AMP ; la coopération et le renforcement des mesures de gestion ; les retours sur expériences et les leçons à en tirer ; la gouvernance comparée, etc.